

**FMH**

Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte

Fédération des médecins suisses

Federazione dei medici svizzeri

Swiss Medical Association

*Communiqué de presse*

Berne, le 9 novembre 2005

**Modérer la hausse des coûts : oui – mais pas comme ça !****Réaction de la FMH aux décisions du Conseil fédéral**

**La FMH partage le souci du Conseil fédéral de contenir les coûts de la santé, mais elle rejette énergiquement les mesures décrétées ce matin par le Conseil fédéral au sujet des analyses de laboratoire ; elle regrette en outre vivement l'absence de dialogue du Département de l'Intérieur avec les organisations professionnelles, malgré nos offres répétées.**

La FMH a pris connaissance des mesures décrétées ce matin par le Conseil fédéral ; elle partage évidemment largement son souci de modérer autant que possible la hausse des coûts de la santé.

Nous ne contestons pas les mesures concernant les franchises pour les médicaments, mesures qui peuvent amener un changement positif dans les habitudes de prescription. De même, les diminutions de prix concernant les « moyens et appareils » touchent un domaine où des mesures étaient attendues et nécessaires.

Nous regrettons par contre de ne jamais pouvoir participer à l'élaboration de telles décisions qui sont décidées sans aucun dialogue.

Ce regret est d'autant plus vif pour le domaine du laboratoire car là, l'attitude autoritaire du Département de l'Intérieur est réellement scandaleuse et aboutit à une décision inacceptable.

En effet, pour tenter de gagner moins de Fr 1.-/mois par assuré, le DFI s'attaque par le biais du laboratoire avant tout aux médecins de premier recours, ceux-là même que le bon sens commanderait de soutenir.

Comme le montrent des études irréfutables en possession du DFI, le laboratoire des praticiens fait économiser des dizaines de millions de francs chaque année au système de santé, en accélérant les traitements, et l'on sait très bien que la mesure décrétée aujourd'hui va entraîner la disparition progressive de cette activité.

Ainsi, cette mesure abrupte et unilatérale va finalement induire des coûts considérables en consultations et en arrêts de travail.

D'autre part elle touche essentiellement aux activités des cabinets de médecine de premier recours, une « espèce menacée » mais tout-à-fait essentielle de notre système de santé. Si gouverner, c'est prévoir, on doit constater là un véritable non-sens politique que nous ne saurions assez déplorer !

Ainsi, si la FMH comprend les décisions concernant les médicaments et les « moyens et appareils », elle prie donc instamment le Département fédéral de l'Intérieur de reconsidérer sa décision concernant le laboratoire, qui n'a réellement aucun sens, et de répondre enfin aux offres de dialogue des organisations professionnelles.

Renseignements : Daniel Lüthi, responsable de la communication FMH  
n° de tél. 031/ 359 11 50